

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°023

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE POSTES PERMANENTS EXISTANTS: DIRECTEUR DE L'ESPACE PUBLIC, DIRECTEUR-ADJOINT DU CENTRE D'ACTION SOCIALE, CHARGÉ DE MISSION SÉCURITÉ			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 32	Date de la Convocation : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, Mme BARDOU

EXCUSE : Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. CROUZET, M. BELONDRADE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

En matière de recrutement, les postes permanents doivent être pourvus par des personnels titulaires de la fonction publique. Toutefois, l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, si le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée, en application de l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Aussi, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, s'agissant de domaines requérant des compétences spécifiques, il convient, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, de définir la nature des fonctions et de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération du poste actuellement vacant.

DIRECTEUR DE L'ESPACE PUBLIC

Conditions de recrutement :

- Motif : Vacance de poste
- Temps de travail : temps complet
- Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux

Nature des fonctions :

- Assurer l'animation et l'encadrement de la Direction de l'Espace Public (4 Services pour 130 agents au total),
- Piloter tous les dossiers relatifs à l'espace Extérieur tant d'un point de vue technique qu'administratif (phase de conception et réalisation, en interne ou par maître d'œuvre privé) en tenant compte du caractère patrimonial exceptionnel de la ville et des contraintes afférentes,
- Appliquer et mettre en œuvre la politique d'aménagement, d'entretien et de gestion des espaces publics de la ville,
- Appliquer et mettre en œuvre la politique de d'aménagement, d'entretien et de gestion des réseaux communaux

- (éclairage public, pluvial, défense incendie, feux tricolores, propreté urbaine ...) définie par les élus,
- Appliquer et mettre en œuvre la préservation et la valorisation des espaces et patrimoines paysagers,
- Manager le personnel de la Direction,
- Elaborer les budgets de fonctionnement et d'investissement et étudier la faisabilité financière des projets, programmer et suivre des budgets au titre de la réalisation des opérations validées (en régie municipale ou par des entreprises privées), en lien avec l'unité comptable technique,
- Assurer le respect et le suivi de la réglementation dans les domaines de la construction et de la sécurité des installations communales (bureaux de contrôles, commissions de sécurité, contrôles périodiques, levées des observations...),
- Appliquer la réglementation en matière de maîtrise d'ouvrage publique et les missions correspondantes.

Niveau de recrutement :

Formation/ Diplôme de niveau Ingénieur ou universitaire – niveau 8 (Bac+5)

Niveau de rémunération :

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Ingénieurs territoriaux.

DIRECTEUR ADJOINT DU CENTRE D'ACTION SOCIALE

Conditions de recrutement :

- Motif : Vacance de poste
- Temps de travail : temps complet
- Cadre d'emplois : Attachés territoriaux

Nature des fonctions :

- Participer au pilotage et au fonctionnement de la Direction, en contribuant à la définition et à la mise en œuvre de ses objectifs, à la coordination de l'activité des services et au respect du cadre réglementaire et des orientations de la collectivité,
- Piloter et coordonner le service Vie associative, en assurant l'encadrement des équipes, l'accompagnement des usagers et associations, l'organisation et le suivi des manifestations ainsi que la gestion, l'optimisation et la mutualisation des locaux communaux,
- Piloter la mise en œuvre des actions relevant de la Politique de la Ville, en participant aux instances et dispositifs du Contrat de Ville, en accompagnant les opérateurs du territoire et en assurant l'instruction et le suivi des projets, notamment en matière de gestion urbaine de proximité,
- Contribuer au pilotage et à la coordination des missions Affaires sociales, Santé, Recensement de la population et administration générale, en accompagnant les responsables dans la conception et le suivi des projets ainsi que dans l'organisation et la répartition de l'activité des équipes.

Niveau de recrutement :

Justifier d'une expérience significative dans le domaine ou être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 7 (Bac+4).

Niveau de rémunération :

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Attachés territoriaux.

CHARGÉ DE MISSION SÉCURITÉ

Conditions de recrutement :

- Motif : Vacance de poste
- Temps de travail : temps complet
- Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux / Techniciens territoriaux

Nature des fonctions :

- Assurer l'interface entre les services opérationnels, la Direction générale et l'exécutif, en garantissant la circulation de l'information, la remontée des alertes et le suivi de la mise en œuvre des orientations décidées en matière de sécurité,
- Analyser les enjeux de sécurité, de prévention et de tranquillité publique, élaborer des diagnostics territoriaux et proposer des actions adaptées aux problématiques identifiées,
- Contribuer à l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement du Pôle Prévention et Ordre Public, en améliorant la coordination des services, les procédures, les circuits d'information et la réactivité opérationnelle,
- Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions du Pôle, au moyen d'indicateurs et de tableaux de bord, et produire des bilans et outils d'aide à la décision à destination de la Direction générale et de l'exécutif,
- Animer et coordonner le CLSPD et les dispositifs partenariaux de prévention et de sécurité, en assurant la mobilisation des partenaires ainsi que le suivi des décisions, conventions et plans d'action.

Niveau de recrutement :

Justifier d'une expérience significative dans le domaine ou être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 5 (Bac +2).

Niveau de rémunération :

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Rédacteurs territoriaux / Techniciens territoriaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget principal.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, le cas échéant, un agent contractuel selon les conditions supra énoncées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

Mme BARDOU s'abstient

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33980-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

